



# LA QUEUE LES YVELINES IMMOBILIER ORGERUS IMMOBILIER



## BARÈME POUR LA VENTE

Montant de l'achat	Montant de la commission d'agence
Jusqu'à 200 000 €	10 000 € maximum
Au-delà de 200 001 €	5 % TTC du prix de vente maximum

## BARÈME POUR LA LOCATION D'HABITATION

### A la charge du propriétaire :

Organisation des visites, constitution de dossiers et rédaction de bail	5 €/m <sup>2</sup> hors zone tendue 6 €/m <sup>2</sup> zone tendue
Prestations de mise en location, entremise et négociation	3 €/m <sup>2</sup> hors zone tendue 4 €/m <sup>2</sup> zone tendue
Rédaction de l'état des lieux d'entrée	3 €/m <sup>2</sup>

### A la charge du locataire :

Organisation des visites, constitution de dossiers et rédaction de bail	8 €/m <sup>2</sup> hors zone tendue 10 €/m <sup>2</sup> zone tendue
Rédaction de l'état des lieux d'entrée	3 €/m <sup>2</sup>

## BARÈME POUR LA LOCATION COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE

### A la charge du propriétaire :

18 % TTC du loyer annuel HT (soit 15 % HT du Loyer Annuel HT)

### A la charge du locataire :

24 % TTC du loyer annuel HT (soit 20 % HT du Loyer Annuel HT)